



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 mars 2021

OBJET :

DE-21-03-1-16) AVENANT N°1 A LA CONVENTION CADRE DE
PARTENARIAT POUR LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE SAINT-LOUIS DE
VINCENNES-SAINT-MANDE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 février 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANDEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANDEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANDEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210310-lmc1H7879H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/03/2021
Date de Publication : 15/03/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat ;

Vu l'article 1^{er} du décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération du 28 septembre 2016 relative à la convention cadre de partenariat pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé ;

Vu le programme de travaux, son phasage et ses modalités de financement actualisés et transmis par l'Association pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes-Saint-Mandé, à l'appui de sa demande de subvention ;

Considérant que la Ville de Vincennes, dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, s'est engagée à mettre en œuvre un ensemble d'actions régulières contribuant à la valorisation et au rayonnement du patrimoine local mais aussi à sa préservation ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre un avenant n°1 à la convention cadre de partenariat conformément à ses articles 4 et 7, afin d'actualiser le budget de l'opération et de permettre le versement d'une nouvelle participation financière de la Ville de Vincennes, portant sur les travaux de clos-couvert de l'édifice et le ravalement extérieur ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 01 mars 2021,

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 04 mars 2021,

DÉLIBÈRE

à la majorité (3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 2 abstention(s) : Mme LE CALVEZ, M. RIBET),

ARTICLE I : Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention cadre de partenariat pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé avec l'Association diocésaine de Créteil, l'Association pour la mise en valeur de l'Eglise Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé (AMIVALE) et la Ville de Saint-Mandé.

ARTICLE II : Décide d'attribuer une subvention de 60 000 € à l'Association pour la mise en valeur de l'église Saint-Louis de Vincennes – Saint-Mandé (AMIVALE) dans le cadre des travaux de clos-couvert de l'édifice et le ravalement extérieur.

ARTICLE III : Cette dépense sera prélevée sur les crédits prévus au budget primitif 2020 aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé